



Éducation postsecondaire et Formation

Aide aux étudiants du Manitoba

Accès et réussite des étudiants

1181, avenue Portage, bureau 401, Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3

Tél. : 204 945-6321

www.manitoba.ca

Nom de l'étudiant : _____ Nº de dossier : _____

Date : _____

AVIS DE SÉPARATION

Vous avez informé la Direction de l'aide aux étudiants que vous et votre conjoint ou conjointe êtes maintenant séparés. Nous allons donc réviser votre demande d'aide financière et vous demandons de nous fournir les documents ou renseignements suivants :

- 1) Date de votre séparation : _____
- 2) Une preuve de votre séparation (p. ex., accord de séparation, attestation d'un tiers).
- 3) Si vous avez des enfants :
 - a) Combien d'enfants avez-vous? _____
 - b) Pendant quel pourcentage de temps avez-vous la garde de vos enfants? _____
 - c) Recevrez-vous une pension alimentaire pour vous-même ou pour vos enfants? _____
Dans l'affirmative, combien recevrez-vous? _____ \$
Date d'entrée en vigueur : _____
 - d) Verserez-vous une pension alimentaire à votre conjointe ou conjoint ou pour vos enfants? _____
Dans l'affirmative, combien recevrez-vous? _____ \$
Date d'entrée en vigueur : _____

Signature

Date

Remarque :

Retournez la présente lettre accompagnée de l'information ou de la documentation requise. Inscrivez votre numéro de dossier sur tous les documents fournis. Fournissez des photocopies. N'envoyez pas de documents originaux car ils ne vous seront pas retournés.

Envoyez le formulaire rempli par la poste OU par courriel à :

Aide aux étudiants du Manitoba
1181, avenue Portage, bureau 401
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3

Courriel : ManitobaStudentAid@gov.mb.ca

Le traitement des demandes peut prendre jusqu'à six (6) semaines ou plus pendant les périodes de pointe.

DATE LIMITE : Vous devez soumettre tous les renseignements nécessaires *au plus tard 45 jours avant la fin de votre période d'études*. Les fonds ne peuvent pas être versés après la fin de votre période d'études.

Les renseignements fournis à l'Aide aux étudiants du Manitoba pourraient faire l'objet d'une vérification.

Si vous avez des questions ou aimeriez recevoir des précisions, veuillez communiquer avec la Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba :

204 945-6321 ou sans frais (au Canada et aux États-Unis) : 1 800 204-1685

ATS pour les personnes malentendantes :

204 945-8483 (au Manitoba) ou 1 866 209-0696 (au Canada et aux États-Unis)

ManitobaStudentAid@gov.mb.ca